

COMMUNE D'UNIEUX
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU LUNDI 3 AVRIL 2023

Le lundi trois avril deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Unieux se sont réunis en salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Christophe FAVERJON, Maire, après avoir été convoqués en date du vingt-quatre mars deux mille vingt-trois en application des articles L.2121.10 et L.2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : MM et Mmes Christophe FAVERJON, Fabrice MIALON, Gisèle ARSAC, Fabrice CORDAT, Corinne CABUT, Manuel DE SA, Djida OUCHAOUA, Gaston CONSTANT, Véronique ROMEYER, Daniel RATHIER, Monique FAURAND, Agnès PESTRE, Juliette HAUW, Philippe BEAUNE, Pascal PEYRAT, Jean-Yves CHAUSSIN, Karine RICORT, Laurent LAFRÉCHOUX, Stéphane CESARATTO, Nicolas DUTARTRE, Clémentine PAGNIER, Nathalie DUVAL, Carmela LEDDA, Bernard CHAPELON, Véronique RESSEGUIER, Frédéric BATTIE.

Pouvoirs déposés : Mme Nathalie RAFFIN à M. Christophe FAVERJON, Mme Morgane RICHARD à Mme Clémentine PAGNIER, M. Rémi FAVIER à M. Bernard CHAPELON.

Nombre de conseillers : 29 - Nombre de présents : 26 - Nombre de votants : 29

Désignation de secrétaire de séance : Mme Gisèle ARSAC

DÉLIBÉRATION N°2023-04-07

OBJET : RÈGLEMENTS D'UTILISATION ET TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** les tarifs des locations des salles municipales comme suit :
- **APPROUVE** les mises à jour des règlements intérieurs salles municipales Gabriel CRÉPET, André CHAUVY et Roger COUDERC, prenant en compte ces nouveaux tarifs.
- **PRÉCISE** que ces tarifs s'appliquent à partir du 3 avril 2023 pour les nouvelles demandes de réservation.

SALLE GABRIEL CRÉPET

Tarifs de location pour les associations et organismes	
Du 1er juin au 15 septembre : utilisation de la salle limitée à 22 h 00	
15 septembre au 31 mai : utilisation de la salle limitée à 2 h00 du matin	
Organisateurs	Réservation pour 1 évènement
Associations caritatives Unieutaires	1 Gratuité par an
Associations caritatives extérieures	1 Gratuité tous les 2 ans
Partis politiques	Gratuité
Associations Unieutaires	1 Gratuité par an + 75 € pour l'usage de la cuisine 2 Gratuités par an pour les associations ayant plusieurs sections/plusieurs activités + 75 € pour l'usage de la cuisine Gratuité totale pour une action dont l'intégralité des recettes est reversée au profit d'une action caritative ou solidaire Réservations supplémentaires : 400 € + 75 € pour l'usage cuisine
Associations Extérieures	650 € + 75 € cuisine Gratuité totale pour une action dont l'intégralité des recettes est reversée au profit d'une action caritative ou solidaire
Évènements d'envergure départementale / régionale	Gratuité + 75 € pour l'usage de la cuisine Sur la base d'une convention signée avec la Mairie
Entreprises Unieutaires /extérieures	Sur la base d'une convention signée avec la Mairie
Organismes publics, syndicats de copropriété...	Gratuité

MISE EN LIGNE LE 25-04-2023

SALLE GABRIEL CRÉPET

Tarifs de location pour les particuliers			
Du 1er juin au 15 septembre : utilisation de la salle limitée à 22 h 00			
15 septembre au 31 mai : utilisation de la salle limitée à 2 h 00 du matin			
Organisateurs	Demi-journée (6h)	Journée entière à partir de 10h jusqu'à la remise des clés*	Possibilité d'installer la veille
Particuliers Unieutaires	200 € + 75 € cuisine	400 € + 75 € cuisine	+100 €
Particuliers extérieurs	400 € + 75 € cuisine	650 € + 75 € cuisine	+150 €

Tarifs de location de la salle ROGER COUDERC		
	1 journée : 10h – 22h	Possibilité d'installer la salle la veille
Associations	Gratuité	
Particuliers Unieutaires	100 €	+50 €
Particuliers extérieurs	200 €	+75 €
Entreprises	Sur la base d'une convention signée avec la Mairie	
Organismes publics, syndicats de copropriété...	Gratuité	

Tarifs de location de la salle ANDRÉ CHAUVY	
Associations caritatives Unieutaires	1 Gratuité par an
Associations caritatives extérieures	1 Gratuité tous les 2 ans
Partis politiques	Gratuité
Associations Unieutaires	1 Gratuité par an 2 Gratuités par an pour les associations ayant plusieurs sections/plusieurs activités Gratuité totale pour une action dont l'intégralité des recettes est reversée au profit d'une action caritative ou solidaire Ensuite 100 €
Associations Extérieures	300 €
Entreprises Unieutaires / extérieures	Sur la base d'une convention signée avec la Mairie
Organismes publics, syndicats de copropriété...	Gratuité

Extrait conforme au registre des délibérations.

La secrétaire de séance
Grégoire Arsac.



Fait à UNIEUX, le 3 avril 2023.

Le Maire,
Christophe FAVERJON



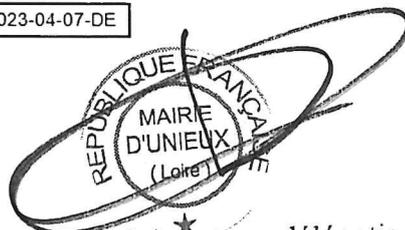
Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203168-20230403-DELIB2023-04-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Fabrice MIALON